

AR PREFECTURE

006-210600110-20180919-05-DE  
Reçu le 28/09/2018



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05 – EXONERATION DES DROITS DE VOIRIE DUS PAR LES COMMERCANTS OCCUPANT, AU DROIT DE LEUR ETABLISSEMENT, LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PENDANT LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA PLACE GENERAL DE GAULLE

Séance Publique Ordinaire du 19 SEPTEMBRE 2018  
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu BAS-PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Guy PUJALTE, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, M. Philippe RASTOLDO, Mme Sophie REID, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN, M. Stéfan VOISIN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : M. Christian HUGUET à Mme Carolle LEBRUN, M. Michel CECCONI à Monsieur le Maire, Mme Evelyne BOICHOT à Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à M. Claude CALIMAR, M. Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu BAS-PANIZZI.

QUORUM : 14  
PRESENTS : 21  
VOTANTS : 27

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 13 septembre 2018

AR PREFECTURE

006-210600110-20180919-05-DE  
Reçu le 28/09/2018



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2018

V – EXONERATION DES DROITS DE VOIRIE DUS PAR LES COMMERCANTS OCCUPANT, AU DROIT DE LEUR ETABLISSEMENT, LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PENDANT LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA PLACE GENERAL DE GAULLE

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Les travaux d'aménagement de la place Général de Gaulle vont débiter très prochainement et se prolonger sur une durée d'environ 9 mois.

Afin d'accompagner le commerce de proximité et notamment les bars/restaurants bénéficiant jusque là d'autorisation d'occupation du domaine public pour les terrasses, il vous sera proposé que pendant la durée des travaux, ceux-ci soient exonérés de droits de voirie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

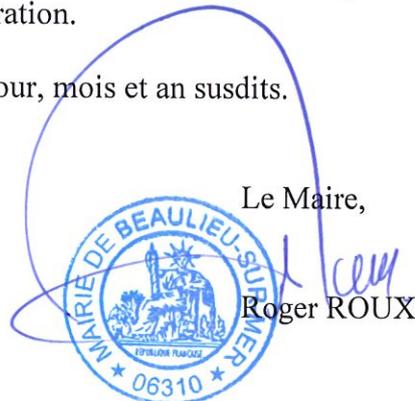
A L'UNANIMITE,

- Décide d'exonérer du règlement des droits de voirie les commerçants suivants, situés aux alentours de la place Général de Gaulle :
  - Brasserie « Le Beaulieu »,
  - Etablissement « Le Gran Caffé »,
  - Etablissement « Le Cofee Gourmand »,
  - Boucherie « Charle's »,
  - Fleuriste « Au Beaulieu fleuri »,
  - Traiteur « La place aux pâtes ».
- Dit que cette exonération totale s'appliquera pour le temps des travaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

  
Roger ROUX